

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME)

L'égalité de traitement (non-discrimination) entre tous les clients et l'encouragement de la transparence, de la concurrence et de l'efficacité au sein de l'industrie électrique sont au cœur du projet. Celui-ci précise en particulier les droits et les obligations des exploitants de réseaux, qui continueront à disposer de monopoles naturels.

Date limite: 30 novembre 2001

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne, tél. 031 322 56 11

16 octobre 2001

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.10.2001
Date	
Data	
Seite	5517-5517
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 729

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.